

AFFAIRE N° 10 - Approbation d'une dépense de 335.977, francs pour remise en état des  
chambres froides du PETIT MARCHÉ.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander d'approuver la dépense de 335.977, frs. représentant le coût de la remise en état des chambres froides du PETIT MARCHÉ - Ces travaux ont été effectués par la Société CDELTA.

La dépense est imputable au chapitre 63 article 6314 du Budget de 1964. "

Le Maire : Il s'agit d'une dépense qui a été rendue nécessaire du fait que la chambre froide du Petit Marché ne fonctionnait plus. J'ai donc dû avoir recours à la CDELTA.

Le rapport présenté par le Maire est adopté à l'unanimité.

Le Maire : A l'occasion de ce dossier N° 10, je voulais, Messieurs, vous faire une proposition de la Société CDELTA pour l'entretien de toutes nos chambres froides : c'est-à-dire celles du Grand Marché, du Petit Marché et de l'abattoir.

Je serais heureux que vous me donniez votre avis dès ici, afin de simplifier les discussions qui ne manqueraient pas d'avoir lieu et afin de nous permettre de prévoir ce contrat d'entretien au prochain budget primitif.

Depuis longtemps j'envisageais d'ailleurs de demander à CDELTA ou à la SAPMER de prendre en charge l'entretien de nos chambres froides.

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal, bien qu'il s'agisse d'une Session Extraordinaire, émet le vœu qu'un contrat d'entretien des chambres froides de la Commune puisse être envisagé et inscrit au prochain budget 1965.

Approuvé  
St-Bern, le 5 décembre 1964  
P/le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé : J. Duchon